

La Poétique**de Scaliger**

Ce genre savant poursuit un idéal très déterminé, selon des principes strictement définis, longtemps avant d'avoir donné un chef-d'œuvre. ARISTOTE avait codifié, d'après le théâtre d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, les lois essentielles du genre tragique. A son tour un érudit d'origine italienne, mais établi en France, Jules-César SCALIGER, tire d'Aristote, dans sa *Poétique* publiée en latin en 1561, les fameuses règles de la tragédie autour desquelles s'institueront tant de discussions au XVII^e siècle : *unités de temps* (quelques heures) et *d'action*, personnages illustres, dénouement malheureux, action débutant en pleine crise, principe général de vraisemblance, style sérieux, emploi du vers. Ce cadre rigoureux de la tragédie classique sera encore précisé dans *l'Art de la Tragédie* de JEAN DE LA TAILLE (unité de lieu), puis dans *l'Art poétique* de VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

ROBERT GARNIER (1544-1590)**Un magistrat****poète**

Homme de loi comme le seront plus tard Rotrou et Corneille, originaire de l'Ouest comme eux, ROBERT GARNIER fut avocat au Parlement de Paris, puis conseiller au présidial du Mans et lieutenant criminel du Maine. Sa formation peut expliquer son goût pour l'éloquence et pour le débat tragique ; mais il a aussi, avec des dons lyriques précieux, le sens des nécessités de la scène.

GARNIER s'inspire d'abord de SÉNÈQUE, pour ses quatre premières tragédies : *Porcia*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, puis, avec plus de bonheur, du théâtre grec pour *La Troade* et *Antigone*. Mais ses deux dernières pièces retiennent surtout notre attention. Il crée avec *Bradamante* le genre de la *tragi-comédie*, appelé à une vogue considérable au début du XVII^e siècle : l'action est tragique, mais il s'y mêle une intrigue d'amour qui paraît alors trop romanesque pour convenir à la tragédie proprement dite ; d'autre part la pièce se passe au Moyen Age : il faudra attendre VOLTAIRE avec *Zaïre* et *Tancrède* pour retrouver cette époque sur la Scène Française. Enfin avec LES JUIVES, son chef-d'œuvre (1583), Garnier emprunte l'action non pas au théâtre antique, mais à l'histoire du peuple hébreu, et la pièce annonce les *tragédies bibliques* de RACINE, *Esther* et *Athalie*.

L'élément lyrique

La tragédie de Garnier reste d'abord *lyrique* : les *Juives*, comparées aux tragédies du XVII^e siècle, semblent n'être qu'une *longue lamentation*. D'ailleurs ce lyrisme, s'il est parfois un peu monotone, ne manque ni de charme ni de spontanéité. L'auteur fait effort pour varier le rythme et le mouvement des chœurs, et il sait évoquer une atmosphère (p. 171). Même dans les parties dialoguées, un cri du cœur, un élan émouvant traduisent par endroits un *beau talent poétique*.

Du débat**oratoire à l'action
tragique**

Ce lyrisme est soutenu, à la manière de Sénèque, par l'éloquence de maximes bien frappées. Comme Corneille, Garnier aime enserrer dans un alexandrin une belle *sentence morale*, sous une forme définitive qui se grave dans la mémoire. Il aime aussi organiser entre ses personnages des *débats oratoires* sur quelque grand sujet (p. 170) : les répliques se croisent et s'entre-choquent comme des épées, au prix d'un peu de rhétorique parfois. C'est une tendance très française, qui apparaissait déjà dans la *Passion* de JEAN MICHEL (cf. Moyen Age pp. 163-164) et qui trouvera chez CORNEILLE son expression la plus achevée.